

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 juillet 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Sonia TRINCARD.
Mr Laurent BERNARD.

SECRETARE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 7 13

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	0
Votants	10

OBJET : **CAMPING « LE MALAZÉOU » - SOCIÉTÉ LA VACANCE – REPORT DE L'ANALYSE DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2022 ET SOLLICITATION DU CABINET D'AVOCATS.**

Monsieur le Maire a transmis à l'ensemble du conseil municipal le rapport du délégataire de la société « La Vacance » pour 2022 conformément à la Délégation de Service Public (DSP) du camping.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'analyse d'un cabinet d'avocat comme prévu dans le contrat de DSP.

Il est ainsi proposé de se prononcer sur le rapport après réception de l'analyse faite par ledit cabinet d'avocat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à reporter l'analyse du rapport et à solliciter le cabinet d'avocats pour son expertise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le report de l'analyse du rapport du délégataire
2022 du camping « Le Malazéou » de la société
La Vacance.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le cabinet
d'avocats pour son expertise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 25 juillet 2023

Le Maire

Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance

Valérie ADEMA

